

**Zeitschrift:** Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse  
**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung  
**Band:** 7 (1940)  
**Heft:** 11-12

**Artikel:** Notes sur quelques familles du Mandement genevois  
**Autor:** Fulpius, Lucien  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-698193>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

### *Notes sur quelques familles du Mandement genevois*

Communication faite à l'Assemblée générale, à Lausanne, le 10 novembre 1940  
par *Lucien Fulpius*, licencié en droit et avocat

La dénomination de «Mandement» désignait à Genève les territoires ruraux possédés en complète souveraineté par l'évêque puis, dès 1536, par la Seigneurie et République de Genève.

Les Mandements étaient au nombre de trois: celui de *Thiez*, celui de *Jussy* et celui de *Peney*. Seuls les deux derniers furent et sont encore des terres genevoises, le Mandement de Thiez étant actuellement terre savoyarde.

Nous ne nous occuperons pas du Mandement de Jussy, auquel l'historien genevois Corbaz a consacré un important ouvrage intitulé: «Jussy L'Evesque» et nous ne vous parlerons que du Mandement de Peney ou terre du Mortier, qui comprend une grande région située à l'ouest du canton, appelée encore aujourd'hui *le Mandement*.

Après le départ de Pierre de La Baume, dernier évêque de Genève, et l'adoption de la Réforme, les droits de l'évêque sur le Mandement passèrent à la République.

La Seigneurie de Genève ne fit que se substituer à l'évêque et continua à exercer tous les droits féodaux dont était investi ce dernier, par l'entremise d'un châtelain responsable de l'administration civile et judiciaire.

Les habitants du Mandement restèrent en conséquence des sujets de la Seigneurie de Genève jusqu'au moment où l'édit du 12 décembre 1792 supprima les sujets en déclarant citoyens genevois tous les habitants et natifs.

Il est nécessaire de préciser que font partie du territoire du Mandement de Peney diverses terres comprenant notamment la commune actuelle de Dardagny (ancienne seigneurie de Dardagny), la commune de Russin et la commune de Satigny. L'histoire du Mandement de Peney n'a jamais été écrite, lacune importante qu'il faudra combler un jour.

Pour l'historien futur il y aura là un champ très vaste à étudier, particulièrement intéressant puisque le Mandement est une très ancienne terre genevoise où se sont conservées des traditions respectables et où se trouvent encore fixées quelques-unes des plus vieilles familles genevoises. L'amateur de folklore retrouvera dans le Mandement certaines coutumes qui s'y sont maintenues, le patoisant fera peut-être quelques découvertes pour enrichir le glossaire local, le juriste et l'historien pourront essayer de démêler divers problèmes de droit féodal et ecclésiastique.

Habité par une population paysanne très attachée à sa terre et à ses traditions, le Mandement a vu se dérouler quelques-uns des épisodes les plus marquants de notre histoire.

Le château de Peney, bâti au XIII<sup>e</sup> siècle par l'évêque Aimon de Grandson, devint au moment de la Réforme le lieu de ralliement des habitants de Genève restés fidèles au catholicisme et un centre d'intrigues contre la cité. Les Genevois ne réussirent pas à prendre d'assaut le château de Peney. Ce fut le duc de Savoie qui le prit, puis l'abandonna à l'approche des Genevois et de leurs alliés les Bernois. Il fut ensuite rasé par les Genevois et ses ruines sont encore aujourd'hui un but d'excursion.

Le Mandement de Peney resta toujours fidèle à la République de Genève, à laquelle l'attachaient tant de liens séculaires. Pendant tout l'ancien régime, il constitua un bastion avancé — véritable Vendée protestante et genevoise — au milieu de terres catholiques et étrangères. Quand la France annexa Genève, le Mandement fut en deuil comme la cité, et le patriotisme de ses habitants fut mis à une rude épreuve. N'est-ce pas une page d'histoire touchante que celle du pasteur de Satigny, Jean-Isaac-Samuel Cellérier (celui que Rodolphe Toepffer a pris pour modèle dans son roman «Le Presbytère»), arrachant, le 1<sup>er</sup> janvier 1814, dans le temple, le papier qui avait été collé sur les armoiries genevoises seize ans auparavant pour les cacher aux yeux des autorités françaises et les préserver d'une destruction certaine.

Parlons maintenant des familles du Mandement qui font l'objet de notre petite étude.

Des lacunes importantes dans les registres d'état civil des paroisses de l'ancien territoire rural, l'attrait qu'exercent à Genève les familles dites du «Refuge» et le rôle intellectuel et politique qu'elles ont joué dans la cité expliquent le peu d'intérêt que les généalogistes ont porté aux familles autochtones de la campagne genevoise.

Et pourtant ces familles ont contribué à transmettre, à conserver l'esprit genevois et à façonner le type national qui s'est maintenu jusqu'à nos jours malgré les apports toujours plus considérables de populations étrangères.

Nous aidant de l'«Armorial Genevois» de Galiffe et Gautier et de divers documents recueillis tant dans les archives publiques que privées, nous allons passer brièvement en revue quelques familles originaires de notre vieux territoire.

Des remarques générales s'imposent tout d'abord:

Les anciennes familles du Mandement sont restées en général attachées à leurs hameaux ou à leurs villages. La proximité de Genève ne semble pas avoir exercé l'attraction que beaucoup de villes ont malheureusement sur les populations des campagnes. Ces familles, restées fidèles à la foi réformée, jouent un rôle important dans la vie religieuse des paroisses rurales.

Elles ne possèdent en général pas d'armoiries anciennes et, ce qui est plus curieux pour des familles d'origine paysanne, ont rarement des marques de famille.

Dans la commune actuelle de Dardagny, nous trouvons encore aujourd'hui les familles suivantes qui peuvent être considérées comme autochtones: Bellevaux, Bouvier, Fol, Gros, Hutin, Joly, Poncey, Pottu, Ramu, Rey, Servant, etc.

Nous nous occuperons de la famille *Pottu*, originaire du hameau de Malval, qui est une des plus anciennes familles genevoises. Ce nom apparaît en 1270 avec Aymon Pottu. Cent ans après, un Perret Pottu est reçu bourgeois de Genève.

Barthélemy Pottu, curé de Malval, embrassa la Réforme en 1536 et devint pasteur de sa paroisse. Citons enfin Gabriel Pottu, qui entra au Conseil des CC en 1555 et au Conseil des LX en 1572.

Il ressort des recherches effectuées par feu Eugène Ritter<sup>1)</sup>, qui avait étudié les ascendants de Madame de Staël, qu'un Etienne Pottu, vivant au 15<sup>e</sup> siècle, était un ancêtre de l'auteur de «Corinne».

La généalogie complète des Pottu n'est pas encore faite. Un document possédé par la famille (journal de Jean-Jacques Pottu, né en 1814) indique une filiation ininterrompue remontant jusqu'en 1720. Précisons que la famille Pottu est une des rares familles habitant encore aujourd'hui le hameau et la maison, berceau de sa race.

Nous ne quitterons pas cette vieille famille de Malval sans rappeler que la famille *de Marval* (famille encore plus ancienne que celle des Pottu et dont il existe des descendants à Neuchâtel)<sup>2)</sup> est également originaire du hameau de Malval, hameau pittoresquement campé sur un coteau au pied duquel s'élève un ancien temple entouré d'un cimetière. Dans ce temple que le promeneur est étonné de rencontrer dans un endroit aussi sauvage, le service divin ne se célèbre que quatre fois l'an: à Pâques, à Pentecôte, au Jeûne Genevois et à Noël.

Dans la commune actuelle de Russin, les anciens registres d'état civil nous donnent les noms des vieilles familles locales: Desbaillet(s), Monard, Plan, Portales, etc.

Parmi ces anciennes familles figure en bonne place la grande tribu autochtone des *Desbaillets* (un rameau orthographie son nom patronymique sans s à la fin), qui porte le nom du hameau des Baillets, hameau typiquement genevois et bien conservé.

<sup>1)</sup> Eugène Ritter (1836-1928). Professeur à l'Université de Genève, auteur de l'«Esquisse d'un traité de généalogie» (1923).

<sup>2)</sup> Cf. Galiffe: Notices généalogiques sur les familles genevoises, tome IV, 2<sup>e</sup> édition, p. 443.

Les différentes branches et rameaux de la famille Desbaillets, encore très répandue dans le Mandement, n'ont pas encore été débrouillés.

Jacques Desbaillets a été reçu bourgeois de Genève en 1445. Deux membres de cette famille ont appartenu au Conseil des LX. De la fin du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours elle a donné des députés au Grand Conseil et un conseiller d'Etat en la personne de M. Alfred Desbaillets.

Le vieux château de Russin, après avoir passé des Chapeau-rouge aux Rilliet puis aux Deonna, appartient actuellement à un membre de la famille Desbaillet, de même que la «maison des champs» que possédait la famille Fazy à Russin<sup>3)</sup>.

La belle demeure des généalogistes Galiffe à Peissy appartient aujourd'hui à M. Albert Desbaillet, le viticulteur bien connu.

La famille *Plan*, à laquelle Galiffe a consacré une notice détaillée<sup>4)</sup> et qui devint bourgeoise de Genève en 1582, appartient au refuge italien, étant émigrée d'Asti en Piémont où elle figurait entre les premières maisons de la ville. Elle portait à l'origine le nom de *del Piano*. La famille Plan, encore florissante dans le Mandement, ne doit pas être confondue avec la famille Plan, originaire de Châtillon en Dauphiné, réfugiée en 1725, à laquelle appartient l'érudit éditeur de la «Correspondance générale de J.-J. Rousseau».

La famille Plan qui possède d'anciennes armoiries: «d'azur à trois fascés d'argent»<sup>5)</sup> a donné deux membres au Conseil des CC. Un fait curieux et peu connu est que l'illustre réformateur Théodore de Bèze, veuf et âgé, avait épousé en 1588 Catherine Del Piano, la sœur du premier bourgeois de ce nom.

<sup>3)</sup> Cf. François Ruchon: Une famille genevoise: Les Fazy. Extrait du Bulletin de l'Institut national genevois, tome LI-B, 1939.

<sup>4)</sup> Galiffe: Notices généalogiques sur les familles genevoises, tome IV, 2<sup>e</sup> édition, 1908, p. 489.

<sup>5)</sup> Ces armoiries figurent au «Tableau des armoiries des familles genevoises possédant la bourgeoisie en 1792», publié en 1922 par MM. Henry Deonna et J. Beyeler.

Les Plan se vouèrent presque exclusivement à l'agriculture et s'allièrent à plusieurs familles de la campagne. Ils possèdent des propriétés dans le Mandement depuis le commencement du 17<sup>e</sup> siècle, leur maison à Russin existe encore et appartient à un de leurs descendants, M. Joseph Penet-Dugerdil.

Indiquons enfin qu'un membre de la très vieille famille Monard de Russin fut reçu citoyen de Genève le 9 septembre 1791. Sa réception est ainsi consignée au Registre des bourgeois: «Philippe Monard, comunier de Russin, exposant qu'il est d'une très ancienne famille, qu'un de ces ancêtres fut tué à l'Escalade, qu'un autre eut sa maison incendiée lors de l'embrasement du Pont du Rhône, que son trisaïeul et son bisaïeul étaient notaires et commissaires d'extentes à Genève; et ses fils mineurs gratis.»<sup>6)</sup>

Passons à la commune de Satigny, qui groupe le grand village du même nom et les jolis villages de Bourdigny, Peissy, Chouilly et Peney. Nous sommes au cœur du Mandement.

Nous retrouvons dans cette commune passablement de vieux noms de familles genevoises: Dufour (famille de Bourdigny, dont est issu le général Dufour), Chaillot, Penet, Lagrange, Terroux, Dugerdil, Pellegrin, Garnier, Bâtard (ou Bastard), Tournier, Souvairan, etc.

Lorsque Pierre Battard, comunier de Satigny, demanda à être reçu bourgeois, il put prouver qu'il était issu par 14 générations, de Jean Bâtard, vivant en 1345<sup>7)</sup>. Nous avons retrouvé son arbre généalogique dans les archives de la famille Penet et ce document se trouve actuellement aux Archives d'Etat à Genève.

Rappelons en passant la personnalité du grand humaniste et juriste Lect, seigneur de Bourdigny, l'ami de Théodore de Bèze auquel il envoyait des fruits de son verger accompagnés de petits poèmes latins.

Le pasteur de Satigny, Pierre Picot, a laissé un journal où il

<sup>6)</sup> Alfred L. Covelle: Le Livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève. 1897, Genève, p. 479.

<sup>7)</sup> Idem, p. 471.

dit entre autres choses ceci de certaines familles du Mandement: «Plusieurs des bonnes familles de paysans étaient exemplaires à tous égards. Les Dugerdil de Peney, les Terroux (excepté Michel) de Bourdigny, les Penet, les Bâtard de Satigny, les Dufour de Chouilly, les Pellegrin de Peney, les Sachy et Des Mouilles de Bourdigny, les Pilliod étaient de ce nombre. J'y entrais souvent pour jouir du spectacle de la bonne éducation qu'ils donnaient à leurs enfants, de la soumission respectueuse et tendre de ceux-ci et de la prospérité que l'amour de l'ordre et du travail faisaient naître et entretenaient dans ces maisons là...»<sup>8)</sup> Nous dirons quelques mots de deux de ces familles: les *Penet* et les *Dugerdil*, dont les généalogistes genevois se sont peu occupés.

La famille *Penet* est originaire de Peissy ou de la région avoisinante de ce village. L'orthographe du nom s'est conservée très pure depuis la fin du 16<sup>e</sup> siècle à nos jours. Mais avant 1580 on trouve des individus à Peissy dont le nom s'écrit: Pegnet, Penet, Pinet, Pinay. A notre avis, nous avons affaire à une famille autochtone qui tire son nom du village de Peney ou du Mandement de Peney<sup>8a)</sup>. Dans sa seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle, Jean-Antoine Penet aurait été, d'après le «journal» du pasteur Picot, déjà cité, le plus riche propriétaire de la région. Cela explique qu'il ait eut les moyens, en 1755, de s'affranchir de la taillabilité et des autres charges féodales et d'acheter la bourgeoisie de Genève en 1773, à une époque où elle était encore peu accessible pour les sujets de la Seigneurie. En l'an X son fils, Marc-Antoine, devint propriétaire du château de Bourdigny-dessus (actuellement pensionnat catholique), château qu'il revendit en 1822 à Jean-Pierre Colladon<sup>9)</sup>.

Son fils Joseph Penet (1798-1872) est le type du notable du

<sup>8)</sup> Cité d'après Guillaume Fatio: En pays genevois, p. 15.

<sup>8a)</sup> Extrait de Rivoire et van Berchem: «Les sources du droit du «canton de Genève.» Vol. I, p. 80: «Les frères de Penet et autres se reconnaissent hommes liges du Chapitre (16 octobre 1295)».

<sup>9)</sup> Ed. Barde: Anciennes maisons de campagne genevoises. Genève. 1937, p. 173.

Mandement. Il fut maire de Russin pendant 40 ans, fit partie du Conseil représentatif dès 1828, puis du Grand Conseil de Genève jusqu'à sa mort. Il était un membre très zélé des Exercices de l'Arquebuse dès 1822 et dès 1831 il fut nommé par le Conseil d'Etat au grade de capitaine. Joseph Penet eut des démêlés avec son voisin James Fazy, dont il fut dans les conseils législatifs l'adversaire irréductible <sup>10)</sup>.

Nous avons établi la généalogie de la famille Penet, dont la filiation ininterrompue remonte à Amédée Penet, fils de Jean, vivant en 1547<sup>11)</sup>. La famille Penet a adopté les armoiries d'une autre famille Penet, du Beaujolais. Ces armoiries se blasonnent: «d'azur à un vol d'or; au chef du même».

Passons enfin à la famille *Du Gerdil* (Dugerdil), qui est actuellement encore très florissante dans le Mandement de Peney. La famille Dugerdil est la plus ancienne famille genevoise encore fixée dans le canton de Genève. Son berceau ne se trouve pas dans le Mandement de Peney où elle s'est fixée au milieu du 16<sup>e</sup> siècle, mais dans le Mandement de Jussy, soit au village même de Jussy.

La généalogie de cette famille a été dressée il y a quelques années par les Archives d'Etat à Genève. La filiation ininterrompue remonte à Johannot, possesseur de terres et de maisons à Jussy en 1342. Une autre branche a été reçue à la bourgeoisie en 1547; c'est d'elle que descendent tous les Dugerdil encore établis dans le Mandement.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que plusieurs Dugerdil se fixèrent à Fribourg, dont ils devinrent bourgeois, et qu'un de ces Dugerdil a travaillé en qualité d'architecte à la collégiale de cette ville <sup>12)</sup>.

<sup>10)</sup> Pierre Bertrand: L'hostilité des habitants de Russin contre la famille Fazy. Dans «Tribune de Genève» du 23 juin 1940.

<sup>11)</sup> Cf. Grosse de Peney n° 71: reconnaissance du 21 juillet 1728.

<sup>12)</sup> Cf. «L'origine de maître Georges Du Gerdil», article de M. Charles Roch, archiviste d'Etat, dans le «Journal de Genève» du 21 mai 1932.

Pour être complet, précisons encore qu'un Dugerdil fit partie du Conseil des L en 1507 et un autre du Conseil des CC en 1530. Lors de la formation du Conseil Représentatif en 1814, un Dugerdil est nommé député. Citons enfin Joseph Dugerdil (1821-1891), précepteur, chantre du Mandement, auteur de quelques écrits dont un petit opuscule intitulé «La Comtesse Edelgarde et le Prieuré de Satigny»<sup>13</sup>), et de dessins d'édifices et sites du Mandement, réunis dans un album autographié devenu extrêmement rare.

Nous ne voulons pas terminer ce rapide exposé sans exprimer le vœu que l'œuvre des Galiffe soit complétée un jour par les généalogies des vieilles familles du Mandement et sans rappeler ce qu'écrivait, il y a près de cent années, à propos des études généalogiques, le syndic Jean-Jacques Rigaud dans ses Mémoires encore inédits:

«... J'ai dit que je m'occupais d'études historiques; je cherchais à bien connaître l'histoire politique de Genève, et cette occupation, liée en quelque sorte à ma carrière publique, n'a jamais cessé de m'intéresser. J'y joignis l'étude de la généalogie des familles genevoises..... Il est d'usage de tourner en ridicule les études généalogiques, je ne les crois pas si inutiles qu'on le pense. Dans une République, l'histoire du pays est nécessairement liée à celle des familles, et comme les seuls titres de noblesse y sont les services rendus au pays, je ne vois que de l'avantage à ce qu'on apprenne à connaître les droits de certaines familles à la reconnaissance publique. Un jeune homme, qui se livrera à ce travail, pour peu qu'il ait quelques sentiments patriotiques, s'il appartient à une famille qui ait bien servi la République, mettra du prix à ne pas la laisser descendre du rang qu'elle occupe et voudra se distinguer à son tour. S'il découvre au contraire que ses ancêtres ont peu fait pour leur pays, il voudra laisser à ses enfants les titres à l'estime publique qui s'attachent aux services rendus...

«L'étude des généalogies a un autre avantage à Genève; c'est qu'on y apprend que l'origine de la fortune de la presque totalité

<sup>13</sup>) Genève, 1887, Imprimerie J. G. Fick.

des familles est le commerce; qu'il est peu de ces mêmes familles, où tel ou tel membre n'ait été réduit, à de certaines époques, à l'état d'artisan. Cela doit contribuer donc à détruire chez tous les hommes de bonne foi cette morgue aristocratique que quelques jeunes gens, après un long séjour à l'étranger, rapportent quelquefois dans leur pays; morgue qui tient ordinairement à leur ignorance et qui n'aurait pas de grands inconvénients si elle n'était que ridicule, mais qui a contribué puissamment, sous le régime de l'ancienne République, à diviser des citoyens qui habitent un pays trop petit pour que son bonheur ne doive pas être compromis toutes les fois que les habitants ne seront pas unis.»<sup>14)</sup>

### Extrait de la généalogie de la famille Dugerdil

*Famille fixée à Jussy avant 1300, bourgeoise de Genève en 1547, établie dans le Mandement de Peney au XVI<sup>e</sup> siècle.*

- I. *Johannot* DU GERDIL, possesseur de terres et de maisons à Jussy en 1342.
- II. *Amédée*, succède à son père *Johannot* pour une partie de ses biens en 1409.
- III. *Georges*, fils d'Amédée, succède avec d'autres pour les biens de Jussy, détenus en 1342 par *Johannot*. Cette branche a quitté Jussy où elle ne figura plus après 1461. Elle s'établit à Genève et plusieurs de ses membres émigrèrent à Fribourg et y devinrent bourgeois. De Fribourg, quelques membres de cette branche revinrent à Genève, entre autres :
- IV. *Georges*, décédé avant 1547. Son degré exact de parenté avec le précédent n'a pu être établi. Il eut un fils qui suit :
- V. *Henri*, fut reçu bourgeois de Genève le 20 septembre 1547. Il épousa *Jeanne*, fille de *Jacques Chaillot*. Sa femme lui apporta par héritage des biens considérables à Peney où leur descendance vécut dès lors; décédé avant 1559. Sa réception à la bourgeoisie de Genève est ainsi transcrite dans le Registre des bourgeois : «Hon. Henry De Gerdil, filz de feuz George procédé de Jussiez l'Evesque. 4 escus, 1 seillot.»

<sup>14)</sup> Mémoires de Jean-Jacques Rigaud, vol. I, p. 51. Bibliothèque publique et universitaire de Genève (manuscrit).